

Appel à projets « Actions régionales structurantes »

1. Contexte de l'appel

Le Canceropôle relance son appel à projets « Actions Structurantes » visant à soutenir des programmes pluriannuels originaux et ambitieux, susceptibles de faire émerger, renforcer et/ou structurer une thématique spécifique en lien avec les forces et/ou les opportunités identifiées dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En savoir plus sur les actions structurantes déjà soutenues : <https://canceropole-paca.com/propulser-vos-recherches/acceder-aux-technologies-expertises/>

2. Objectifs de l'appel

Les projets déposés devront contribuer à **renforcer ou à faire émerger une expertise régionale**. Leur capacité à structurer la communauté scientifique en Provence-Alpes-Côte d'Azur, à développer ou consolider un réseau autour de certains axes de la **recherche en cancérologie**, et à accroître la visibilité de cette expertise régionale constituera un critère essentiel d'évaluation.

La structuration devra **s'appuyer sur plusieurs équipes et centres de la région**, marseillais et niçois. Les programmes devront avoir une portée régionale et être en mesure de fédérer des équipes en cancérologie, ainsi que, le cas échéant, des équipes issues d'autres disciplines, afin de favoriser l'émergence de nouvelles approches ou orientations stratégiques dans la lutte contre les cancers

3. Le champ de l'appel

Cet appel est bottom-up, il est ouvert aux programmes de biologie au sens large ainsi qu'aux sciences humaines et sociales, épidémiologie et santé publique, et tout autre champ multi ou transdisciplinaire appliqué au cancer.

Une attention particulière sera portée aux programmes s'inscrivant dans les thématiques du plan cancer régional (Cancers de mauvais pronostiques, IA appliquée à la cancérologie, Mutualisation de l'imagerie médicale et anatomopathologie, Cancer et vieillissement). Les porteurs de projet s'inscrivant dans ce contexte sont particulièrement invités à déposer une proposition.

Les propositions pourront inclure, sans s'y limiter : la structuration de collaborations entre équipes et la mutualisation des connaissances autour d'une thématique spécifique, la création d'un service ou la mise en place d'une plateforme technique et/ou de conseil.

4. Financement

Durée : 24 mois (renouvelable 12 mois après évaluation)

Financement : maximum **200 000 €** par an

La subvention pourra financer :

- Du personnel non permanent (techniciens, assistants-ingénieurs, ingénieurs, post-doctorants, vacataires),

- Des équipements scientifiques, y compris en co-financement (hors Région),
- Du fonctionnement et prestations de service, à hauteur de 10 % maximum du budget total.

Les programmes proposés ne devront pas faire l'objet de demandes de financement parallèles. Ils devront être différents des projets déposés dans le cadre d'appels à projets nationaux (PL-Bio, Plan Cancer, PHRC, ARC, etc.).

Des équipes situées en dehors de la région ainsi que des partenaires privés peuvent être associés aux projets, mais ne seront pas éligibles à un financement de la part du Cancéropôle. Les partenaires industriels et/ou les équipes extérieures devront ainsi assurer leur propre financement.

5. Engagements et contreparties

Chaque action sera animée par le(s) porteur(s) de projet, en lien avec une chargée de mission du Cancéropôle. Un Comité de Pilotage sera constitué pour chaque projet. Il réunira des experts scientifiques (chercheurs, cliniciens, ingénieurs...), désignés par le Comité Scientifique du Cancéropôle, ainsi que le(s) porteur(s) de projet et la chargée de mission. Ce comité se réunira tous les six mois afin d'assurer le suivi et l'orientation des actions.

Le(s) porteur(s) de projet s'engageront à :

- Organiser, avec l'aide du Canceropôle, une réunion de restitution régionale annuelle (type séminaire scientifique thématique),
- Présenter ses résultats en réponse aux sollicitations du Canceropôle, par exemple lors du Séminaire Annuel,
- Fournir un rapport d'activité annuel (scientifique et financier) ainsi qu'un plan d'action pour chaque année financée par le Canceropôle.

6. Evaluation

La procédure se déroule en 2 étapes :

1. Evaluation des dossiers complets par des experts externes à la Région
2. Audition devant le Comité Scientifique des dossiers retenus à la phase précédente.

Critères d'évaluations :

- L'aspect structurant du programme au niveau régional
- L'originalité du programme, son caractère innovant
- L'impact attendu au niveau régional, national et international
- La légitimité du(des) coordonnateur(s) et la complémentarité du consortium constitué
- Le management : qualité de l'organisation de la collaboration entre les équipes
- La faisabilité du programme
- La justification du budget demandé

7. Modalités de soumission

Un dossier sera à compléter suivant la trame fournie par le Canceropôle, et à renvoyer par email à l'adresse canceropole-paca@univ-amu.fr avant le 20 novembre 2025, 15h00.

NB : il est impératif que les équipes intéressées pour déposer un dossier prennent contact avec l'équipe de coordination du Canceropôle pour discuter de leur projet en amont du dépôt et de la rédaction du dossier afin qu'ils puissent être accompagnés au mieux.

Calendrier

22 avril 2025	Ouverture de l'appel
mai à octobre 2025	Concertation avec l'équipe du Canceropôle pour le montage des projets
20 novembre 2025	Deadline de dépôt des dossiers complets
12-13 mars 2026	Audition des projets devant le Comité Scientifique
Au plus tard au 1^{er} septembre 2026	Démarrage des projets